



# AVIS

Le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Rumelange informe tous les intéressés que l'administration communale engage des élèves et étudiants pour des emplois d'étudiants pendant les vacances d'été 2021.

Les postes sont réservés aux élèves et étudiants domiciliés dans la commune de Rumelange à condition que leur âge soit compris entre 16 et 25 ans accomplis.

Le formulaire pour la demande en question peut être retiré au Service Secrétariat ou bien téléchargé sur le site Internet de la Ville de Rumelange : [www.rumelange.lu](http://www.rumelange.lu).

Les demandes afférentes sont à présenter au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 31 mars 2021 au plus tard.  
Aucune demande présentée après ce délai ne sera prise en considération.

Le collège échevinal fixe la durée des emplois de vacances, la période de travail ainsi que le service auquel l'élève ou l'étudiant est affecté.

Rumelange, le 7 janvier 2021.



Le collège des bourgmestre et échevins,  
Henri Haine, bourgmestre  
Gérard Jeitz et Edmond Peiffer, échevins.